



npa2009.org

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES: NOUVELLE ARME CONTRE LE DROIT À LA RETRAITE

Le patronat et les organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC) à sa botte viennent de signer un accord sur les retraites complémentaires (Agirc-Arrco). Condamnant ainsi les salariéEs du privé à travailler plus longtemps pour éviter une nouvelle réduction de leur pension. Le Medef en rêvait.

LE MEDEF HEUREUX

Le Medef est ravi et ne s'en cache pas. Pour lui, grâce à cet accord, un « tabou » a été « levé » et il n'a pas tort. En effet, au nom de la sauvegarde des régimes Arrco et Agirc en déficit, et sous l'étiquette attrayante de « liberté de choix », il introduit un bonus-malus, dont le premier effet est de porter l'âge effectif de départ à 63 ans à taux plein, reculant ainsi en toute discrétion l'âge légal du départ à la retraite. Mais soyons rassuré nous aurons le choix : soit de travailler plus longtemps, soit d'avoir une pension encore diminuée. Le patronat se sent ainsi pousser des ailes même s'il a fini par accepter une augmentation de ses cotisations compensée par une baisse similaire des cotisations patronales à la branche accidents de travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale. Bref le patronat est gagnant sur tous les points.

DE PLUS EN PLUS ÂGÉS, DE PLUS EN PLUS PAUVRES

À partir du 1er janvier 2019, quiconque atteindra l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) et la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein du régime de base devra courber l'échine au moins un an de plus. Sinon, c'est le malus, une décote de

10 %, pendant deux voire trois ans sur sa retraite complémentaire, avant de pouvoir de nouveau obtenir une retraite à taux plein à 65 ans. La carotte offerte pour ce sacrifice sera un bonus de 10 % s'il travaille deux ans de plus jusqu'à 64 ans (de 20 % s'il serre les dents jusqu'à 65 ans et de 30 % jusqu'à 66 ans). De plus, pendant trois ans (pour l'instant), dès 2016, la revalorisation des pensions sera de 1 % inférieure à l'inflation et la date de revalorisation des pensions est repoussée de 6 mois. Cette nouvelle réforme pénalisera les 56 % de salariés qui, au moment de partir à la retraite, sont au chômage ou en longue maladie. Elle aggravera encore les inégalités subies par les femmes, qui partent déjà en retraite huit mois plus tard que les hommes, et dont les pensions sont inférieures de 40 % à l'Arrco et de 60 % à l'Agirc.

UN GOUVERNEMENT QUI APPLAUDI

Dès la signature de l'accord entre « partenaires sociaux », Valls a applaudi le nouvel accord... comme à chaque fois qu'un acquis social est détruit. Et la liste est longue, très longue depuis l'arrivée au pouvoir de Hollande. Mais ce dernier se veut rassurant en promettant que l'âge légal, « c'est toujours 62 ans » et que les gens « feront leur choix. Ben voyons ! Mais une chose est certaine c'est que ce nouveau recul ne s'arrêtera pas aux retraites complémentaires ni même au privé, à moins qu'on les arrête avant ? Raison de plus pour préparer un vaste mouvement social interprofessionnel afin de stopper ce retour au 19^e siècle.

3 Novembre 2015

PRENDRE CONTACT
NPA - 2 rue Richard Lenoir
93 100 Montreuil
Adresse :
.....
.....
ecrire@npa2009.org
Nom :
Prénom :
Tel :/...../...../.....
Mail :
@.....



NPA NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE
npa2009.org